

# L'économie sociale et solidaire dans l'agglomération grenobloise

## >> Regard sur les spécificités de l'emploi



### ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

1794 établissements employeurs, soit 17880 personnes salariées, 10% des emplois.

#### ASSOCIATIONS

- ◆ 1557 associations.
- ◆ 70% des emplois.

#### COOPÉRATIVES

- ◆ 133 coopératives.
- ◆ 16,7% des emplois.

#### MUTUELLES

- ◆ 103 mutuelles.
- ◆ 13% des emplois.

#### FONDATIONS

- ◆ 1 fondation.
- ◆ 0,3% des emplois.

Source : INSEE- données 2002 - (cf. Méthode)

## >> Tendances

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) participe largement à l'emploi des femmes et plus spécifiquement dans les activités de la santé, du social et plus généralement des services aux personnes, métiers et d'activités encore traditionnellement féminins.

L'ESS participe à l'emploi des seniors : la part d'emplois des salariés les plus âgés montre que les structures de l'ESS conservent ou embauchent les seniors plus largement que le reste de l'économie.

A contrario, la part des salariés les plus jeunes est proportionnellement plus faible que pour l'ensemble de l'économie, ce qui s'explique en partie par le fait que les métiers requis sont plutôt qualifiés et demandent donc des personnes diplômées. La part importante des emplois non permanents ou occasionnels et des emplois à temps partiel est fortement conditionnée par certaines spécificités des activités : par exemple la prise

en charge d'enfants dans le cadre de séjours de vacances ou encore la saisonnalité agricole imposent la mise en place de contrats ponctuels. Les activités du secteur social nécessitent souvent la prise en charge permanente de personnes (handicapées, âgées...) et imposent donc de recruter de nombreux emplois temporaires pour les remplacements de congés, etc.

Plus généralement, de nombreuses activités présentant ce type de contraintes sont principalement assurées par l'ESS et en particulier le secteur associatif, lui donnant de ce fait une image de secteur «précaire».

A l'inverse, les secteurs d'activité dans l'ESS qui ne rencontrent pas de telles contraintes proposent de fortes proportions d'emplois stables : c'est le cas en particulier des banques coopératives, des mutuelles, des coopératives de production, des associations de santé.

## >> DÉFINITION

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE regroupe les coopératives, les mutuelles, les associations (à l'exception des syndicats de salariés, des organisations politiques ou religieuses), et les fondations.

Malgré leur grande diversité, en terme d'activités, de taille, d'histoire, de modes d'organisation, toutes ces organisations ont des points communs importants : ce sont des organisations de personnes et non de capitaux ; elles fonctionnent sur la base de valeurs et de principes de solidarité, de démocratie et de non-partage des bénéfices (non-lucrativité).

## >> Les établissements et l'emploi dans l'ESS

### 1800 établissements employeurs

En 2002 dans l'agglomération grenobloise, les **1794 établissements employeurs de l'économie sociale** représentent :

- ◆ 14% de l'ensemble des établissements employeurs du territoire.
- ◆ 8% des établissements employeurs de l'économie sociale régionale.

Les **associations** représentent la plus grosse part : 1557 établissements, soit 87% de l'ensemble.

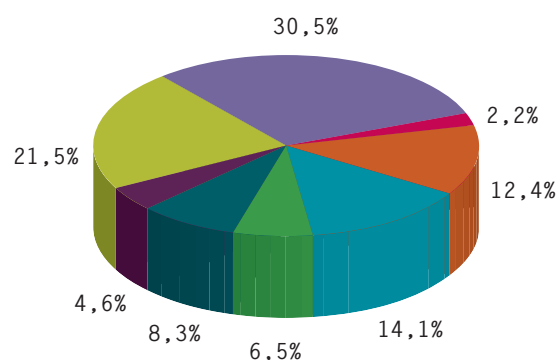
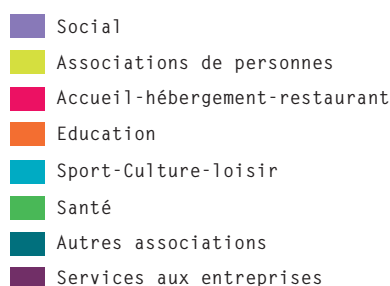
Elles regroupent les associations du secteur social, de l'éducation, de la santé, des sports culture-loisirs, de l'accueil hébergement-restauration, des services aux entreprises, les associations de personnes<sup>1</sup> et autres<sup>2</sup>.

Les **coopératives** comptent 133 établissements, soit 7% de l'ensemble. Elles regroupent les coopératives de crédit, agricoles, de production et autres.

Les **mutuelles** comptent 103 établissements, soit 6% de l'ensemble. Elles regroupent les mutuelles d'assurance et de prévoyance.

Une seule **fondation** est comptabilisée<sup>3</sup>.

### RÉPARTITION DES EFFECTIFS SALARIÉS DANS LES ASSOCIATIONS >



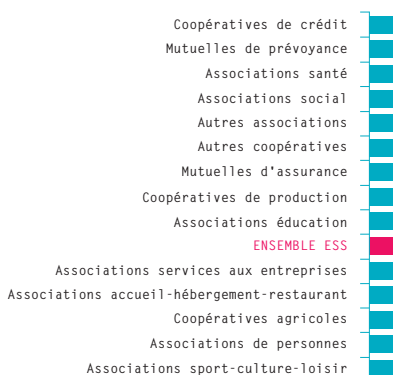
### 10% des emplois sur le territoire

Au 31/12/2002, dans l'agglomération, **17880 personnes étaient salariées dans des établissements de l'ESS**, ce qui représente près de 10% des emplois du territoire. Sur l'ensemble de l'année, les emplois de l'ESS ont représenté 13453 emplois en équivalent temps plein (ETP), soit une moyenne de 7 emplois ETP par établissement de l'ESS.

**Ces emplois se trouvent pour près de 70% dans les associations.**

>> **3 secteurs d'activités** représentent à eux seuls près de la moitié des emplois de l'ESS :

- ◆ Les associations du secteur social représentent plus de 20% de l'emploi de l'ESS sur le territoire (soit 30% de l'emploi associatif), avec une moyenne de 15 emplois ETP par établissement.
- ◆ Les coopératives de crédit représentent 13% des emplois ETP de l'ESS (soit près de 80% des emplois des coopératives), avec une moyenne de 21 emplois ETP par établissement.
- ◆ Les mutuelles de prévoyance représentent également près de 13% des emplois ETP de l'ESS (soit 87% des emplois du secteur des mutuelles), avec, là encore, une moyenne de 21 emplois ETP par établissement.



< NOMBRE MOYEN D'EMPLOIS ETP PAR ÉTABLISSEMENT

## >> Les caractéristiques de l'emploi en ESS<sup>4</sup>

### 2/3 des salariés sont des femmes

◆ **En 2002, dans l'agglomération, les femmes représentaient 67% du total des salariés.** Cette spécificité est largement liée aux activités développées dans l'ESS, en particulier les activités de la santé et du social (mutuelles comprises), pour lesquelles les femmes représentent environ 80% des effectifs. A l'inverse, elles ne sont présentes qu'à 28% dans les coopératives (hors crédit). Au niveau régional, la part des femmes s'élève toutefois à 53% des effectifs dans les coopératives de crédit.

◆ **La part des femmes varie fortement selon les catégories socio-professionnelles (CSP).**

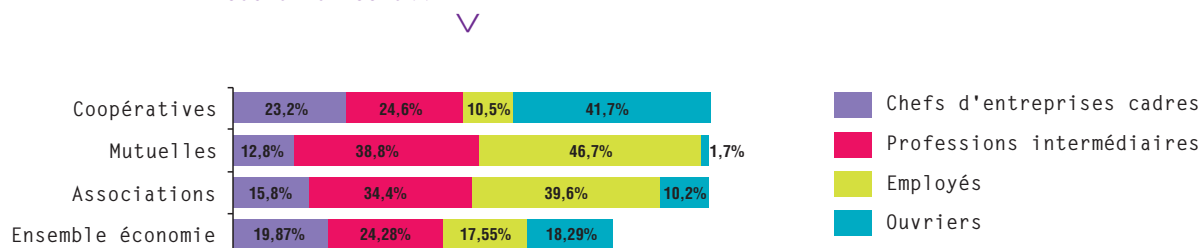
Toutes activités confondues, elles occupent de 70% à 90% des postes d'employés, près de la moitié des «chefs d'entreprises et cadres», mais tout au plus 30% des postes d'ouvriers.

### Une plus forte proportion de professions intermédiaires

De manière général, l'ESS compte proportionnellement moins d'ouvriers mais davantage d'employés et de professions intermédiaires que l'ensemble de l'économie.

Là encore, cette spécificité tient au fait que les structures de l'ESS réalisent essentiellement des activités de services : sur l'agglomération, 98% des salariés de l'ESS travaillent dans des établissements de services, contre 64% des salariés de l'ensemble de l'économie.

RÉPARTITION DES EMPLOIS PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE



### L'ESS embauche plus tard et garde ses salariés plus longtemps

**L'ESS a des salariés en moyenne plus âgés que l'ensemble de l'économie.**

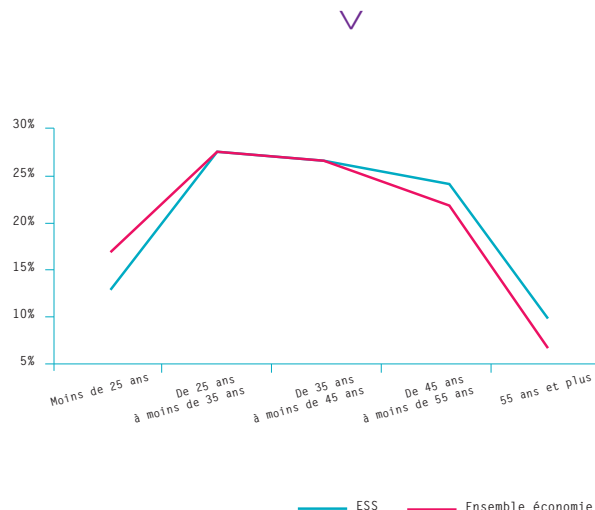
La comparaison par tranches d'âges révèle que **les plus jeunes salariés (moins de 25 ans) représentent 13% des salariés de l'ESS**, contre 17% dans l'ensemble de l'économie.

Au sein de l'ESS cette faible proportion se retrouve dans tous les secteurs d'activité, à l'exception des associations d'accueil hébergement-restauration, qui comptent plus de 27% de salariés de moins de 25 ans, et dans une moindre mesure les associations de sports-culture-loisirs et de services aux entreprises (19%).

**Les proportions de salariés de 25 à 45 ans sont équivalentes dans l'ESS et dans l'ensemble de l'économie.**

En revanche, celles-ci s'inversent après 45 ans : 33% des salariés sont dans cette tranche d'âge dans l'ESS, contre 29% dans l'ensemble de l'économie.

RÉPARTITION DES EMPLOYÉS PAR TRANCHE D'ÂGE



## Typologie de l'emploi, une situation contrastée selon les secteurs

**Les emplois permanents représentent la moitié des emplois de l'ESS** : ils sont plus importants (plus de 70%) dans les fondations, les mutuelles, les coopératives de crédit, les associations de santé. En revanche, ils sont plus rares (moins de 45%) dans les coopératives agricoles, les associations des secteurs : social, accueil-hébergement-restauration et sports-culture-loisir.

**Les emplois à temps complet représentent 45% de l'ensemble des emplois de l'ESS** : cette proportion est supérieure à 70% dans l'ensemble des coopératives et dans les mutuelles d'assurance. Elle est en revanche inférieure à

40% dans les associations des secteurs : social et sports-culture-loisirs.

**Les emplois spécifiques (occasionnels, à domicile) représentent une forte part des emplois de l'ESS dans l'agglomération** : 11% alors que cette part n'est que de 4% dans l'ensemble de la région. Cette caractéristique est essentiellement liée aux associations du secteur social, avec 30% des salariés relevant de cette catégorie (contre 4% en Rhône-Alpes), ainsi qu'aux associations de personnes (12% contre 6% en Rhône-Alpes).

## Des salaires relativement homogènes

**La rémunération nette horaire d'un salarié de l'ESS est en moyenne de 11,5 €**. Cette rémunération varie de 8 à 15 € en moyenne, avec les plus faibles rémunérations dans les coopératives agricoles et les associations d'accueil hébergement-restauration, et les plus fortes dans les mutuelles d'assurance et les associations de santé.

**Les variations de salaires sont par ailleurs modérées** : la rémunération horaire d'un chef d'entreprise ou cadre est en moyenne 3 fois supérieure à celle d'un ouvrier ; celle d'un salarié de 55 ans et plus est en moyenne 2 fois supérieure à celle d'un salarié de moins de 25 ans.

## Méthode

Ces données sont issues des sources INSEE. Elles se basent sur les établissements de l'ESS inscrits au répertoire «Sirene». Le calcul de l'effectif salarié de chacun de ces établissements est effectué en confrontant différentes sources administratives (DADS, Assedic, Sirene). Cela permet de comparer l'emploi salarié d'un territoire donné avec l'emploi salarié total. Les caractéristiques des salariés sont déterminées à partir des données extraites des Déclarations Annuelles des Données sociales de 2002.

(DADS : formulaire commun aux services fiscaux et à certains organismes sociaux, rempli par tout employeur.)

### >> NOTES MÉTHODOLOGIQUES

- 1 : La catégorie «associations de personnes»** regroupe toutes les associations déclarées auprès de l'INSEE sous le Code d'activité (NAF) 913E «organisations associatives non classées par ailleurs». Les tableaux fournis par l'Insee pour cette étude ne permettent pas de préciser la nature des activités de ces associations.
- 2 : La catégorie «autres associations»** regroupe toutes les associations ayant des activités différentes des catégories spécifiées. (Exemple d'activités classées dans cette catégorie : activités industrielles et commerciales, immobilier, travail temporaire, transports, etc.)
- 3 : Les données détaillées** concernant la seule fondation répertoriée n'ont pas été exploitées, pour des raisons d'intérêt statistique.
- 4 : La source DADS** peut comporter certaines imprécisions, dues en particulier à la façon dont elle est complétée par les entreprises. En l'occurrence, les données concernant l'emploi dans les banques coopératives n'ont pas pu être isolées (les effectifs sont souvent déclarés à l'échelle des fédérations, de niveau régional) : les chiffres diffusés dans la partie «Les caractéristiques de l'emploi en ESS» sont donc «hors banques coopératives». C'est pourquoi les données régionales concernant ce secteur important de l'ESS ont parfois été ajoutées à l'analyse.

Ce document a été réalisé par AIREs dans le cadre de l'observatoire de l'économie sociale et solidaire dans l'agglomération grenobloise (projet financé par la Métro et la Ville de Grenoble), d'après des tableaux fournis par l'INSEE Rhône-Alpes. Il est disponible en ligne sur [www.alpesolidaires.org](http://www.alpesolidaires.org).

Pour tout renseignement : [aires@altern.org](mailto:aires@altern.org) / 04 76 24 06 11.

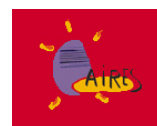
Pour en savoir plus :

La lettre Analyses n°76 de l'INSEE Rhône-Alpes (juin 2007) :  
L'économie sociale et solidaire rassemble près de 10% des salariés.

Une étude de :



Réalisée par :



Avec le soutien de :

